

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	67 (1938)
Heft:	1
Rubrik:	Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé comme suit : *M. A. Rosset, insp., Gambach 11, Fribourg.* Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — Partie officielle : Pour la nouvelle année.

— Partie non officielle : *Vœux de nouvelle année.* — *Un jubilé.* — *Le roman d'un des nôtres.* — *Face à demain !* — *Mot d'ordre de notre Evêque.* — *M. Antoine Sterroz, instituteur.* — *Lecture au cours supérieur.* — *Bibliographie.* — *Les trois jubilés.* — *Société des Institutrices.*

PARTIE OFFICIELLE

POUR LA NOUVELLE ANNÉE

Nous nous faisons un plaisir, au début de cette nouvelle année, de présenter nos meilleurs vœux à tous ceux qui sont au service de l'école, soit aux membres des autorités et administrations scolaires, aux membres du corps enseignant, comme aussi à tous les élèves de nos écoles et à leurs parents.

Il est d'usage, au seuil d'une année nouvelle, de faire le bilan du passé et de formuler des vœux pour les jours qui viennent. Le bilan des mois écoulés permet de constater que partout l'on s'efforce de mettre l'école toujours plus au service de la vie et nous ne pouvons qu'exprimer ici nos remerciements au corps enseignant pour la compréhension et le dévouement dont il a constamment fait preuve. Quant à l'année 1938, puisse-t-elle se passer sous le signe d'un travail persévérant et fructueux.

JOSEPH PILLER,
conseiller d'Etat,
Directeur de l'Instruction publique.